

M. Basford: Au sujet de la position que son parti a décidé de prendre, comme il vient tout juste de nous l'annoncer je me demande s'il a obtenu l'accord du premier ministre Bennett?

M. le président: La question posée par l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Basford) dépasse aussi les cadres du bill; donc elle est antiréglementaire.

M. Caouette: Vous m'avez demandé si Bennett me laisserait faire cela ou...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît!
(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, ce n'est pas moi qui étais dans le désordre, c'est un honorable député libéral. Comme d'habitude, tous les députés libéraux, ainsi que le ministre sans portefeuille, sont toujours dans le désordre.

Monsieur le président, le bill S-27 se lit comme il suit:

Considérant que La Compagnie de Téléphone Bell du Canada a, par voie de pétition, demandé l'établissement des dispositions législatives ci-dessous énoncées, et qu'il est à propos d'accéder à cette demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Je vais maintenant lire l'article 1:

Les affaires de la compagnie seront gérées par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de vingt membres au plus, selon que les actionnaires en décideront de temps à autre par résolution; et chaque administrateur devra posséder dix actions au moins du capital social de la compagnie ou tel nombre d'actions plus élevé n'excédant pas quarante actions supplémentaires, que les actionnaires détermineront de temps à autre par une résolution passée à une assemblée générale annuelle ou à une assemblée générale extraordinaire; ce conseil d'administration sera élu et restera en fonctions ainsi qu'il est prescrit ci-après; une majorité de ces administrateurs devra être domiciliée au Canada.

Monsieur le président, ceci concerne les «opérations» ou l'organisation de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, dans les limites du Canada.

Il est beau de lire dans le bill que la majorité des administrateurs devront être domiciliés au Canada, mais personne n'est ou ne sera étonné d'entendre dire que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada est une filiale de la *Bell Telephone of America*, qu'elle est une succursale de la compagnie américaine. Et même si à ce moment-là, la majorité des administrateurs, des directeurs ou des détenteurs d'actions sont des Canadiens en ce qui concerne la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, cette compagnie est quand même sous la tutelle et «contrôlée» par une compagnie-mère, une compagnie-maitresse, qui est aux États-Unis. Ceci veut dire que notre système de téléphone, au Canada, est encore sous l'emprise des Américains.

M. Choquette: Très bien!

M. Caouette: Monsieur le président, l'honorable député de Lotbinière vient de me dire que c'est très bien.

Pourquoi tenter de leurrer le public avec des projets de loi comme celui-là? Pourquoi les honorables sénateurs—des anciens politiciens, pour la plupart—acceptent-ils de nous présenter un bill comme le bill S-27, pour faire croire que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada sera dorénavant «contrôlée» «majoritairement» par des Canadiens, alors que ce n'est pas vrai, car les Américains continuent encore à «contrôler» cette compagnie?

Monsieur le président, je désire signaler le fait que je n'ai absolument rien contre les Américains. Mais qu'on cesse de faire croire au peuple canadien, en présentant des bills aussi insipides que celui que nous étudions présentement, que nous allons reprendre le «contrôle» de notre économie, que nous allons reprendre le «contrôle» de notre administration, que nous allons reprendre le «contrôle» de nos avoirs, etc. Il est tout à fait faux de prétendre que la Compagnie de téléphone Bell du Canada sera «contrôlée» par une majorité de Canadiens, même s'il y en avait 20, ou encore 1000, si l'on veut.

Monsieur le président, mes commentaires sur le bill S-27 ne seront pas longs parce que d'autres députés ont l'intention de dire quelques mots au sujet de ce bill.

Seulement, je tiens à dire que les bills émanant du Sénat ne nous intéressent plus du tout et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les bloquer, parce que nous ne voulons pas que des gens qui ne sont pas élus par le peuple nous dictent notre ligne de conduite.

M. Choquette: L'honorable député de Ville-neuve me permet-il de lui poser une question?

M. Caouette: Oui.

M. Choquette: L'honorable député semble s'opposer aux compagnies qui sont dominées par les Américains. En tant que bon vendeur d'automobiles, je voudrais lui demander qui «contrôle» la *Chrysler Corporation of Canada*?

M. Caouette: Monsieur le président, il me fait énormément plaisir de répondre à la question de mon excellent ami de Lotbinière. La *Chrysler Corporation of Canada* est «contrôlée» par les Américains, comme la *Ford*, la *General Motors*. Probablement qu'il a une voiture de marque *General Motors*!

M. le président: Je ne crois pas que la question de l'honorable député de Lotbinière soit régulière.

M. Caouette: Monsieur le président, pourrais-je quand même, en posant la question de privilège, dire qu'il y a plus de dix ans que je préconise la fondation d'une compagnie de